

BUREAUX : RUE NAIN

DIRECTEUR GÉRANT : A. REBOUX

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 1 fr. ; six mois, 2 fr. ; un an, 4 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 1 fr. ; six mois, 2 fr. ; un an, 4 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier, 4, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 43, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 27 JANVIER 1873

UN AMOUR DE RÉPUBLIQUE

Il nous est venu, ces jours-ci, de Bolivie, un échantillon remarquable des douceurs de l'état républicain et des progrès qu'il nous reste à faire pour atteindre l'idéal du genre.

« Depuis longtemps, dit un correspondant bolivien, le président Morales était en mauvais termes avec l'Assemblée nationale. »

Jusqu'à là, rien d'étonnant, dira-t-on, car nous savons par expérience que les deux institutions fondamentales du régime républicain sont faites pour donner au président un désir immodéré de dominer l'Assemblée souveraine, et à celle-ci la volonté bien naturelle de ne pas se laisser tyranniser.

Mais le motif du dissentiment bolivien n'était pas élevé : il s'agissait de mines d'argent que le président désirait s'approprier, au nom de la nation, bien entendu. Ici encore, le cas était-il bien extraordinaire ? Un républicain fait comme il peut; l'essentiel est de montrer de la prévoyance, en faisant passer quelques millions à l'étranger pour les cas de revers politiques. Morales voulait ramasser son sac dans les mines; d'autres, nous l'avons vu, ont ramassé le leur dans les canons, dans les souliers de carton, dans les fusils Snider, dans les fournitures de lard et de haricots.

Le citoyen président de la Bolivie suivait donc instinctivement les traditions telles que nous les connaissons, et il était vexé de voir contrarier, par de vils réactionnaires, des aspirations si légitimes. Or, le 24 novembre 1872, Morales arrivait à une époque solennelle pour lui. Deux ans auparavant, il avait remplacé son prédécesseur Melgarejo de la manière dont on remplace les présidents dans les Républiques perfectionnées et vraies, c'est-à-dire en jetant le titulaire à la porte, toujours au nom du peuple souverain.

Bien des gens assurent que M. Gambetta réserve incessamment ce sort à M. Thiers, que M. Ranc le prépare à M. Gambetta, Vermesch à M. Ranc et le citoyen Gribouillard au citoyen Vermesch. Quoiqu'il en soit, Morales, « sur-excité par le vin, n'écoulant que sa passion et croyant que rien ne pourrait lui résister, quitte la table, » où il célébrait, par d'abondantes libations, son ancienne victoire sur les tyrans du peuple, et il se précipite à l'Assemblée souveraine, brûlant de conquérir de nouveaux lauriers et... des mines. Là, sans se faire annoncer par le moindre message, « il apostrophe brusquement les députés et les sénateurs qui lui étaient hostiles, lance la menace d'une dissolution immédiate; puis se retire,

entraîné par quelques amis » prudents.

On le voit, la politique des républicains est la même partout. La force et la violation de la loi, tel est leur argument préféré. « Peu d'instant après, on vit » apparaître à l'entrée de la salle, le colonel Daza, le sabre à la main et suivi de soldats. « C'était le prétoire de l'endroit, l'homme d'armes toujours prêt à venir au secours de l'arbitraire démocratique. « Le vaillant capitaine » de la garde du congrès s'efforça vainement de repousser les envahisseurs, » et Daza ne tarda pas à être maître de la place. »

On pourrait s'effrayer et s'attendre à une hécatombe de députés et de sénateurs. Mais non ! dans ces pays où l'état républicain est arrivé à l'idéal du genre, on est plus original. La colonel Daza avait pris la précaution d'amener, avec ses prétoires, sa musique militaire, et il se borna, pour le moment, à lui ordonner de jouer « une marche funèbre » propre à impressionner vivement l'esprit et le cœur des souverains terrifiés.

On ne sait si cet air avait quelques rapports avec le *Miserere* du *Trouvère*; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il produisit un effet magique sur les courageux représentants de la souveraineté nationale.

« Députés et sénateurs, la tête couverte, attendaient la mort qui paraissait imminente. » Mais le colonel, satisfait d'avoir réalisé une impression aussi efficace, s'éloigna avec ses séides et ses saxophones.

Le lendemain, en effet, Morales profitant de la stupéfaction produite par son dix-huit brumaire, en musique, se rendait de nouveau au congrès, avec un renfort de troupes et de musiciens. Mais le congrès était vide; « ses membres s'étaient dispersés, de crainte de violence ces personnes. » Alors le César, le Bonaparte, le Gambetta Bolivien s'élança avec audace à la tribune « et lit à ses soldats et au peuple souverain une adresse déclarant les représentants traités à la patrie et l'Assemblée dissoute. »

Le tour était joué, les mines de Haulagagas étaient conquises, et l'anarchie républicaine comptait une victoire de plus en Bolivie. Personne ne songea à faire une objection sérieuse au héros démocrate; seulement l'ombre de Brutus vint troubler ses nuits et ses jours : « Morales, renfermé dans son palais, » était obsédé par la crainte d'être assassiné. » Une lettre anonyme ayant accusé un de ses aide-de-camp de méditer sa ruine, il assaille d'injures cet officier. « En vain son neveu Lafaye le supplie de cesser d'insulter le peu d'amis qui lui restent; en vain sa fille le prie de se retirer; tout est inutile.

Deux de ses aides-de-camp reçoivent ses insultes sans répliquer, mais Lafaye, moins patient, tire son revolver et tue son oncle, le président de toutes les Bolivies « dans les bras de sa cousine » qui, habituée sans doute à ces sortes d'exécutions sommaires des « sauteurs » du peuple bolivien, « trans- » porte doucement et tristement son père jusqu'au sofa où il expire. »

Avant, pendant et après les drames de cette espèce, la Bolivienne retire d'affaire comme elle peut; mais elle est en République !

Cette histoire prouve qu'il y a, de par le monde, l'anarchie simple et l'anarchie raisonnée. La première est celle dont jouissent les peuples sauvages; la seconde est celle que réalise le gouvernement républicain et par laquelle les nations civilisées reviennent sûrement à l'état des naturels du Congo ou de la Nouvelle-Calédonie. H. FLORIMOND.

On doit aux morts, même à ceux dont la vie a été la plus criminelle, un intervalle de silence et de recueillement. Voilà pourquoi nous avons attendu jusqu'à aujourd'hui avant de parler d'un entre-filet qu'a publié jeudi la *République française* sur la dernière exécution de Satory, entre-filet qu'il est vraiment impossible de laisser passer sans réponse et sans protestation. Au surplus, et pour que nos lecteurs puissent en apprécier et le fond et la forme, le voici dans son entier :

La commission des grâces, qui est souveraine, vient d'affirmer sa toute-puissance en rejetant trois pourvois de condamnés à mort. Trois exécutions ont eu lieu hier matin à Satory. Les malheureux qu'on tombés sous les balles étaient inconnus, oubliés. Personne ne se rappelait leurs noms, personne ne se souvenait du jugement qui les a frappés. Depuis de longs mois, dans le cachot des condamnés à mort, ils attendaient. On pensait à Paris, on espérait que toutes les peines capitales étaient commuées. La commission des grâces en a décidé autrement. Elle a jugé qu'il n'y avait pas encore assez de sang; elle a jugé qu'il était bon de persister dans la politique d'implacable répression. La France, à son tour, jugera cette politique. Puisse-t-elle, dans l'avenir, ne pas l'expier trop cruellement ! Quant à nous, nous ne nous sentons ni assez libres ni assez calmes pour dire ici toute notre pensée. Une observation cependant : M. le président de la République ne comprendra-t-il pas enfin à quelles extrémités fatales, de concession en concession, il se laisse entraîner ? Ne comprendra-t-il pas quelle faute irréparable il a commise en se déchargeant du droit de grâce sur une délégation anonyme, sur une responsabilité collective ?

On voit combien, dans ce court article, les menaces contre la société sont jointes aux plus étonnants sophismes. Mais, avant de signaler les unes et de discuter les autres, il faut bien se rappeler les noms et les crimes des hommes qui ont été exécutés, sur le sort desquels on tâche d'exciter la pitié et dont l'exécution amènera, dit-on, de si terribles représailles. Ces hommes-là sont, d'après le *Journal officiel* :

Fenouillas, condamné à la peine de mort pour assassinat de plusieurs otages, et notamment de quatre frères de Picpus, et pour incendie de maisons habitées, de l'église et de la mairie de Bercy ;

Decamp, condamné pour pillage de maisons habitées, arrestation arbitraire, avec menaces de mort, de deux concierges, dont l'un a été tué par les fédérés; incendie, rue de Lille, de plusieurs maisons habitées et du palais de la Légion-d'honneur ;

Bénot, condamné pour complicité d'assassinat commis, rue Haxo, sur des prêtres et des gendarmes, et pour incendie du Louvre et des Tuileries.

Voilà les assassins, voilà les incendiaires, voilà les criminels de droit dont la trop juste mort inspire des tirades à la *République française* !

Mais, en vérité, à quel degré d'avilissement les doctrinaires jacobins rivalisent-ils donc la politique, et quelle politique au monde peut donc excuser ou atténuer des forfaits pareils à ceux des misérables qu'on défend aujourd'hui ? A ce compte-là, des criminels qui, à tout prendre, n'en ont pas fait plus que Fenouillas, Decamp et Bénot ; à ce compte-là, les Lacenaire, les Dumolard et les Troppmann, l'assassin de Pantin, n'auraient eu, en montant à l'échafaud, qu'à crier : Vive la République démocratique et sociale ! vive la Commune ! pour devenir immédiatement les clients des doctrinaires jacobins. Pauvre pays que celui où il se trouve des gens pour écrire l'apologie de tels crimes et des gens pour lire, sans sourciller, cette apologie !

Mais voyons maintenant, et en quelques mots, quelles sont les conclusions du patronage accordé par les jacobins et le journal de M. Gambetta à ces criminels de droit commun. Tout d'abord la *République française*, qui ne se sent ni assez libre ni assez calme pour dire toute sa pensée sur l'exécution de ces vulgaires assassins et incendiaires, la *République française* adresse à tous ceux qui n'ont point participé aux crimes de la Commune qu'à titre de victimes et d'opprimés, les menaces des plus terribles représailles : « Puisse la France, dans l'avenir, ne pas expier trop cruellement cette politique de répression ! » Ces menaces-là, nous les signalons, mais sans nous en étonner. Il y a longtemps que nous savons et que nous avons dit qu'au retour de M. Gambetta, de ses amis et de ses soldats, tous les conservateurs, y compris, et plus que tous les autres, les conservateurs républicains, M. Martel, par exemple, président de la commission des grâces, paieraient cher à messieurs du jacobinisme et de la Commune leur haine pour le crime et leur défense de la société. Aussi sommes-nous partisans, et non sans raison, on le voit, d'un gouvernement de combat qui empêche l'avènement des gambettistes, des défenseurs de Fenouillas, de ceux qui disent que les honnêtes gens se repentiront, et durement, d'avoir puni l'assassinat et l'incendie.

La seconde conclusion de ce patronage, accordé par les gambettistes aux assassins et aux incendiaires est encore plus étonnante que leurs menaces, c'est la revendication par les jacobins, pour M. Thiers, du droit de grâce, c'est-à-dire du plus monarchique de tous les privilèges, d'une prérogative que jusqu'ici la démocratie avait toujours tenue pour la plus exorbitante, la plus directement émanée du droit divin et par conséquent la plus condamnable à son sens. Pourquoi cependant réclame-t-on en faveur de M. Thiers cette prérogative et ce privilège absolument royal ? Parce qu'on suppose — et non sans raison, à voir ce qui se passe depuis deux ans — que M. Thiers, flanqué de MM. Simon et Saint-Hilaire, n'aurait pas refusé l'impunité à ceux qu'on a besoin de ménager pour qu'il vous portent au pouvoir, sauf plus tard à vous en renverser. En voyant de semblables palinodies, faites dans un but si visible, on ne sait vraiment ce qu'on doit admirer le plus, chez les radicaux, ou de leur naïveté ou de leur cynisme.

Toutefois rendons justice à tout monde : si, aujourd'hui, les radicaux peuvent se livrer à toutes leurs déclamations et chercher encore à exciter la pitié sur le sort des criminels de la Commune, à exciter la haine contre ceux qui sont obligés de les punir, de tout cela la faute remonte au détestable système suivi par M. Thiers dès le mois de juin 1871, après la défaite de l'insurrection.

Nous avons toujours dit et nous répétons qu'à ce moment là et dans les deux ou trois mois qui ont suivi, il fallait régler cette terrible et sanglante affaire, en sorte qu'il n'en fût plus question. Il fallait procéder avec la plus extrême célérité, renvoyer indemnes les soldats, la foule égarée et, en définitive, irresponsable; mais en même temps, punir avec la plus extrême rigueur, sans pitié ni merci, tous les chefs, tous les directeurs et inspirateurs de cette insurrection anti-nationale. Cela était à la fois politique, sensé et juste. Naturellement, on s'est bien gardé de le faire; c'est tout le contraire qu'on a fait. Plusieurs membres du gouvernement d'alors, gens du 4 septembre, avaient des amis, d'anciens alliés parmi les chefs de la Commune. Aussi s'est-on empressé de fermer les yeux sur l'évasion des uns, tandis qu'on donnait aux autres une publique impunité. On a été plus loin : de ces chefs là, on s'est fait et M. Thiers se fait encore des auxiliaires, tandis que vingt mois après les crimes commis et inspirés par ces chefs, on est encore obligé de fusiller des misérables subalternes sur le sort desquels gémissent les mêmes chefs bien tranquilles chez eux, certains mêmes étant revêtus d'un mandat politique !

On ne peut vraiment rien arguer de plus insensé, de plus injuste, de plus contraire à une politique raisonnable et ferme. On a retourné le mot de Charles-Quint : « Pardon aux soldats, la hache aux chefs ! » Le mince, étroit et pusillanime gouvernement de M. Thiers a dit et fait tout le contraire : « Le pardon aux soldats, la hache aux chefs ! »